

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 128

présenté par

M. Biteau, M. Amirshahi, Mme Batho, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Les entreprises d'assurance proposant une couverture contre les aléas climatiques aux exploitants agricoles transmettent chaque année au Haut conseil pour le climat, mentionné à l'article L. 132-4 et suivants du code de l'environnement, un rapport portant sur :

- 1° Le volume de contrats souscrits,
- 2° Les conditions de tarification et d'exclusion,
- 3° Le montant des aides publiques perçues au titre de la subvention de ces contrats.

Ces éléments sont publiés annuellement par le Haut conseil pour le climat.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les agriculteurs sont soumis à de multiples défis pour assurer leur exploitation, notamment avec l'aggravation des conséquences du dérèglement climatique. Il est ainsi de plus en plus difficile pour eux de trouver des assureurs prêts à leur proposer une assurance multirisques climatique à des prix abordables, et ce malgré les subventions publiques importantes dont bénéficient les assureurs pour

proposer ces contrats d'assurance. Cet article propose donc de faire un état des lieux exhaustif de cette offre pour que le législateur bénéficie d'une meilleure visibilité du secteur.